Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200729-D_2020_0239-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARMOIRES DE COMMANDE POUR LE SERVICE EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT

D_2020_0239

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juillet 2020 n°CC-2020-0067 mettant à jour la délégation de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-20 de son annexe ;

Une procédure adaptée a été engagée le 24 juin 2020 par l'envoi d'un avis de publicité sur le site www.marchesonline.com et sur le profil d'acheteur d'Annemasse Agglo, en vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture et livraison d'armoires de commande pour le service exploitation eau et assainissement.

Il s'agit d'un marché ordinaire d'une durée de 4 mois.

La date limite de réception des offres était le jeudi 16 juillet 2020 à 02H00.

Les offres des 4 candidats suivants sont parvenues dans les délais :

- PROCEO
- JACQUARD ELECTROMECANIQUE
- ALP ARROSAGE
- ARMITEC

Aucune offre n'est parvenue hors délai.

L'analyse des offres a été réalisée par le responsable du service exploitation eau et assainissement conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation.

Il ressort de l'analyse, les propositions de notation et de classement suivantes :

Entreprises	Prix des prestations € HT	Note / 100	Classement
PROCEO	33 961,15 €	**100,00**	**1**
JACQUARD ELECTROMECANIQUE	44 540,53 €	**84,42**	**2**
ALP ARROSAGE	45 105,85 €	**83,59**	**3**
ARMITEC	79 720,00 €	**32,63**	**4**

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER les propositions de notation et de classement telles que présentées ci-avant ;

D'ATTRIBUER le marché de fourniture et livraison d'armoires de commande pour le service exploitation eau et assainissement pour un montant forfaitaire de 33 961,15 € HT à la société PROCEO ;

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200729-D_2020_0239-AU

DE SIGNER lui-même ou son représentant les pièces du marché correspondant ;

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget Assainissement, article 5154, antenne RU.

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 31/07/2020
Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.